



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IGN



PORTAIL CARTOGRAPHIQUE DES ENERGIES RENOUVELABLES

Webinaire #1

16 juin 2023



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Présentation du Portail Cartographique des EnR

16 juin 2023

La lutte contre le changement climatique est plus que jamais une priorité

La France a un objectif de neutralité carbone à horizon 2050.

Malgré notre mix électrique largement décarboné, les deux tiers de notre consommation d'énergie finale reposent toujours sur des énergies fossiles.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre passe par une diminution de la consommation d'énergie fossile et une électrification massive de notre économie.

Malgré une baisse de la consommation d'énergie totale, nos besoins en électricité vont s'accroître.

Quels que soient les choix pour le futur mix électrique français, de nouveaux réacteurs nucléaires ne pourront pas entrer en service avant 10 ou 15 ans.

Seul le développement massif des énergies renouvelables nous permettra de continuer à nous chauffer, nous déplacer, communiquer, tout en réduisant nos émissions de CO₂.

Les énergies renouvelables permettent dès à présent de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

En 2022, un volume record d'installations renouvelables a été mis en service : 5 GW.

Une accélération demeure indispensable pour atteindre les objectifs publics de la décennie 2020-2030.

Il est donc nécessaire de planifier le développement des énergies renouvelables sur les territoires, sujet majeur lors du débat sur la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables.

La loi APER introduit un mécanisme de planification ascendante des énergies renouvelables, via des « zones d'accélération »

La Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit dans son article 15 la mise en place d'une planification ascendante des énergies renouvelables sur le territoire français.

Cet article demande aux communes de définir des « zones d'accélération » des énergies renouvelables.

L'enjeu est que ces zones soient suffisamment grandes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...).

Ces zones reflètent une volonté politique locale

Les zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables.

Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable.

Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones.

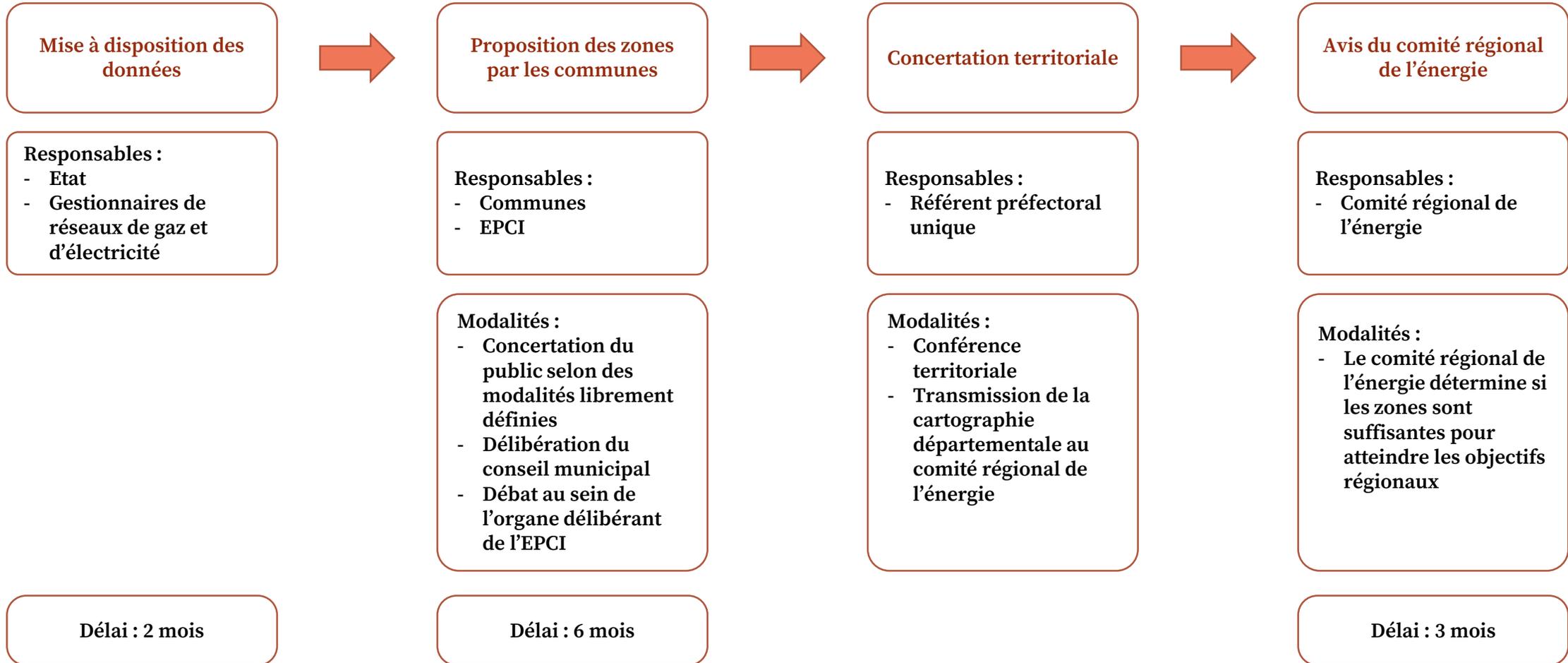
Ces zones pourront ensuite être incluses dans les documents d'urbanisme, via des modifications simplifiées.

Des mécanismes financiers incitatifs pourront être introduits pour encourager les développeurs à se diriger vers ces terrains préférentiels pour les communes, en plus de l'avantage pour eux de savoir que leurs projets sont attendus positivement par les élus locaux :

- **Des bonus dans les appels d'offres pour les projets se développant sur ces zones**
- **Une modulation tarifaire afin de prendre en compte le productible pouvant être plus faible sur ces zones**

Pour les projets se développant hors de ces zones, un comité de projet sera obligatoire.

Planification du développement des énergies renouvelables terrestres



Planification du développement des énergies renouvelables terrestres

**Avis du comité régional
de l'énergie**

Responsables :

- Comité régional de l'énergie

Modalités :

- Le comité régional de l'énergie détermine si les zones sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux

Délai : 3 mois



Si les zones sont suffisantes pour atteindre les objectifs

**Cartographie des zones
au niveau
départemental**

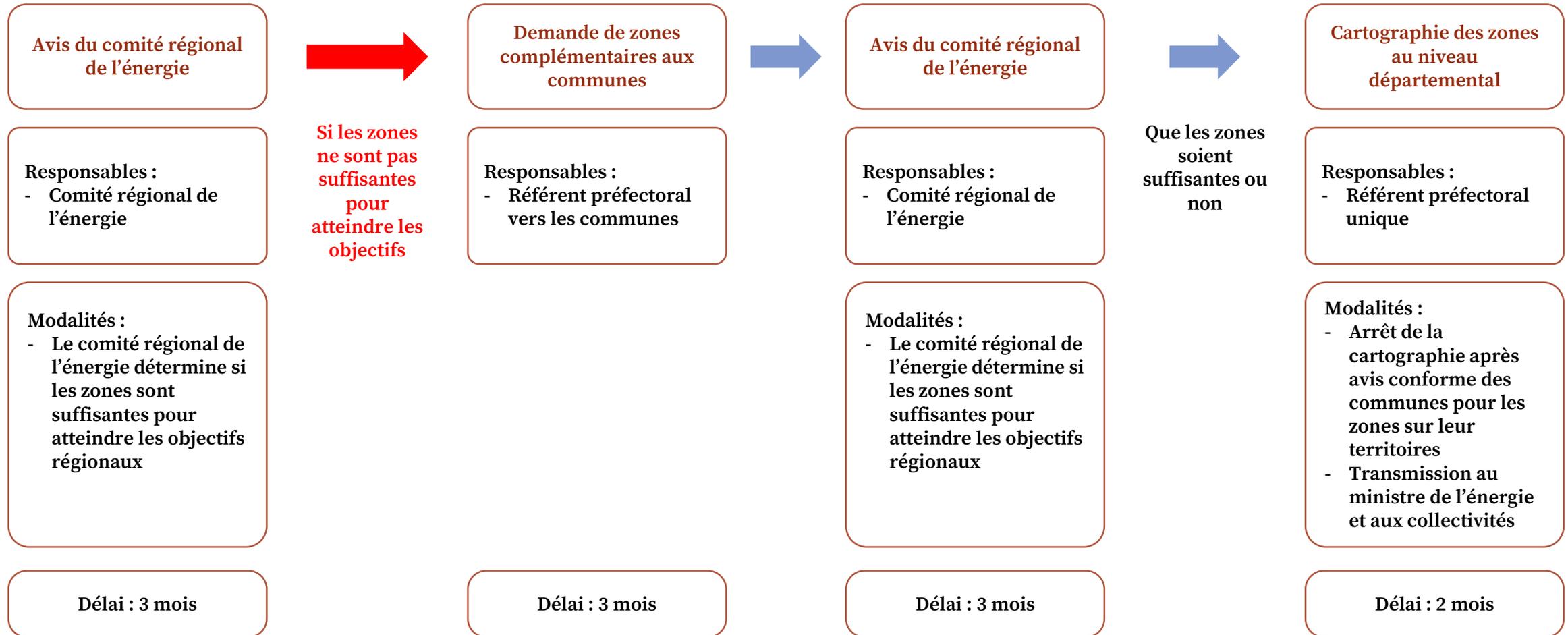
Responsables :

- Réfèrent préfectoral unique

Modalités :

- Arrêt de la cartographie après avis conforme des communes pour les zones sur leur territoires
- Transmission au ministre de l'énergie et aux collectivités

Planification du développement des énergies renouvelables terrestres



Calendrier de la planification

- 2023 :

- Mai/juin : **Mise à disposition du portail et communication**
- Été : **Objectif de mise en place des Comités régionaux de l'énergie**
- Novembre/décembre : Remontée des zones par les communes auprès des référents préfectoraux

- 2024 :

- **Avis sur la cartographie des zones d'accélération par les Comités régionaux de l'énergie**
- **Arrêt des zones d'accélération par le référent préfectoral** (après nouvelle proposition des communes si la première cartographie est insuffisante au regard des objectifs énergétiques).
- Concertation et adoption de la révision de la Programmation pluriannuelle de l'énergie et de la Stratégie nationale bas carbone

- 2025 :

- Régionalisation des objectifs définis dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie, après avis des Comités Régionaux de l'Energie
- Mise en compatibilité des SRADDET avec les objectifs de la PPE et les objectifs régionaux dans un délai de 6 mois
- Révision des zones d'accélération en accord avec la nouvelle PPE

Pourquoi identifier des zones d'accélération ?

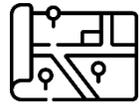


Je suis élu



J'identifie des zones d'accélération sur mon territoire.

Je n'identifie pas de zones d'accélération sur mon territoire.



Ces zones témoignent de ma volonté politique d'implanter des énergies renouvelables sur une partie de mon territoire plutôt qu'une autre, même si elles n'empêchent pas les projets de s'implanter en dehors :

Les zones d'accélération n'étant pas exclusives, rien n'empêche les développeurs de développer des projets sur mon territoire.



Les développeurs sont incités à se diriger vers ces zones qui laissent présager une bonne acceptabilité locale du projet

Ils n'ont pas l'information de l'acceptabilité ou non, et n'ont pas de possibilité de compenser leurs pertes économiques liées au choix d'une zone bénéficiant d'une meilleure acceptabilité. Ils doivent donc arbitrer entre acceptabilité et équilibre économique, et la zone choisie peut ne pas être la zone préférentielle pour ma commune.



Afin de les encourager à se diriger vers ces zones les dispositifs de soutien aux EnR peuvent prévoir des incitations économiques

UNE MISSION CONFIEE PAR LA MINISTRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE À L'IGN ET AU Cerema



...concevoir et mettre en œuvre un portail cartographique de partage, de croisement et de visualisation des données pertinentes pour accompagner les collectivités dans cette démarche de planification...

...sous deux mois...



Mise en ligne le 10 mai 2023
(version bêta – phase 1)



Communication le 5 juin 2023



Phase 2 de la mission : fin 2023

IGN



Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

Fonctionnalités

Information
géographique

Données

Énergies
renouvelables
Territoires

FONCTIONNALITÉS DISPONIBLES DANS LA VERSION BÊTA DU PORTAIL (AU 10/05/2023)

Fonctionnalités attendues	Description
Choisir son fond de carte	Deux fonds de plan sur actuellement proposés : le plan IGN épuré et les photographies aériennes
Naviguer dans la carte	Zoom / dézoom ; Déplacement dans la carte ; Définition de l'échelle d'affichage.
Se localiser	Barre de recherche par lieu / adresse ; Géolocalisation ;
Mesurer Dessiner une ZAE	Outils de mesure disponibles : <ul style="list-style-type: none">- Mesure de distance à main levée ;- Mesure de surface et périmètre à main levée ;- Dessin d'une ZAE (et possibilité d'export de la figure en fichier cartographique) ;
Gérer les couches	Gestion de l'affichage (opacité / ordre) ;
Consulter les descriptions des données	Accès aux descriptions des couches dans le bouton information ;
Partager la carte / exporter	Export en PDF ; Partage de la carte sur le web (iframe pour intégration/liens/publier sur les réseaux).

DONNÉES DISPONIBLES DANS LA V1 bêta

Potentiel solaire électrique et thermique	Friches, potentiel solaire sur toiture (méthode simplifiée), parkings +500m2/+1500m2 (unités foncières)
Potentiel éolien terrestre	Couche « clé en main » indicative, gisement de vent à 140 et 160m
Potentiel géothermique	Potentiel géothermique en PACA, Centre-Val-de-Loire, Ile-de-France
Potentiel de méthanisation et biogaz	Potentiel méthanisable par canton
Potentiel de développement de réseaux de chaleur et de froid	Estimation des besoins de chaleur et froid - secteur tertiaire, estimation des besoins de chaleur – secteur résidentiel et secteur industriel Potentiel de développement des réseaux de chaleur et de froid en PACA
Localisation des installations de production d'électricité, de chaleur et de gaz	Localisation des mâts éoliens, points d'injection de biométhane installations de production de chaleur par Biogaz, par cogénération, par incinération des déchets, par méthanisation, Recensement des réseaux de chaleur
Puissances cumulées électriques installées	Puissance cumulée électrique installée par filière renouvelable par commune – Bioénergie, éolien, géothermie, hydraulique, solaire Par commune : Puissance cumulée des installations photovoltaïques, éoliennes, hydrauliques

DONNÉES DISPONIBLES DANS LA V1 BÊTA

Enjeux du territoire	PLU - Zonages des documents d'urbanisme Zones Natura 2000 Parcs nationaux – Zone de cœur, aire d'adhésion, Parcs naturels régionaux Zones écologiques de nature remarquable (ZNIEFF1 et 2) Zones humides d'importance internationale - Ramsar Réserves naturelles nationales, régionales, de Corse Réserves de biosphère, biotopes d'espèces, Conservatoire du littoral, parcelles protégées (terrains acquis) Nature d'occupation du sol (CORINE Land Cover - 2018) Monuments historiques, Sites
Capacités des réseaux	Capacité d'accueil techniquement disponible des postes électriques (fin mars 2023) Opportunité d'injection au réseau biométhane

À VENIR PROCHAINEMENT

NOUVELLES DONNÉES À VENIR

14 juin	Localisation des mâts éoliens (mise à jour de la couche)
	Limites administratives
Juillet	Potentiel solaire sur toiture (mise à jour de la couche)
	Potentiel éolien terrestre – couche « clé en main » (couche mise à jour avec des données DREAL supplémentaires)
	Zones de 500m aux habitations, Pentes > 30°, Zones autour du réseau routier (75m et 100m), Zones autour des voies ferrées, Contraintes aéronautiques civiles, Contraintes aéronautiques militaires
A venir	autres données (compléments sur géothermie, outre-mer, ...)

PERSPECTIVES - FONCTIONNALITÉS DU PORTAIL AU 10/12/2023

Fonctionnalités attendues	Description
S'identifier	Identification requise pour avoir accès à toutes les fonctionnalités selon le profil (collectivités, services déconcentrés, et BE/grand public) ;
Gérer l'affichage de couches par thèmes	Affichage (et retrait) des couches par thème ;
Afficher les légendes	Affichage de la légende d'une couche lorsqu'elle est sélectionnée (suppression du bandeau de droite actuel) ; Possibilité de retirer la légende tout en gardant la couche affichée ;
Afficher les infobulles	Affichage d'informations attributaires au clic (ou survol) sur la donnée ;
Avoir un indicateur par couche affichée	Indicateur de chargement d'une couche, permettant notamment de savoir si elle est déjà chargée mais sans données sur la zone ;
Définir des ZAE	Définitions géométrique <u>et</u> attributaire d'une ZAE ; Il est envisagé de pouvoir les sauvegarder en ligne (pour revenir dessus à posteriori) et de les partager à un tiers ;
Accéder à des indicateurs	Affichage d'indicateurs visuels (type graphiques) sur les données le permettant ;
Rechercher	Recherche rapide d'informations via un moteur intégré dans la page d'accueil ;
Contact	Sur l'interface générale, accès aux contacts (par exemple pour avoir plus d'informations sur un sujet).

UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

- Prochain webinaire à la mi-juillet
 - 2 autres webinaires vont suivre
- Des formations vont être proposées, en réponse aux attentes exprimées
- Des tutos et fiches
- Le meilleur moyen de se tenir informé des évolutions, de rester en contact avec les porteurs du portail, d'échanger avec les autres utilisateurs : la communauté sur Expertises Territoires

**Retrouvez le portail
cartographique des
Energies Renouvelables :**

<https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr>

**Rejoignez-nous sur la
communauté
Expertises.Territoires :**

https://www.expertises-territoires.fr/jcms/pl1_141479/fr/portail-cartographique-des-energies-renouvelables